

# Accord interprofessionnel national inhibiteurs dans le lait de vache

Anne Lemarechal

25/02/2010 | Mise à jour : 15:49

***Dans le cas où une citerne de lait doit être détruite, l'accord interprofessionnel inhibiteurs prévoit la prise en charge des coûts liés à la présence d'inhibiteurs dans la citerne de lait par un fond interprofessionnel. Ce fond est financé par une fraction de la CVO du CNIEL payée par les producteurs et les transformateurs. Il est également financé par les laiteries (frais de gestion) et par les producteurs (participation financières) concernés. La fiche suivante a été rédigée par le CilOUEST, elle rappelle le fonctionnement de l'accord interprofessionnel. CVO : cotisation volontaire obligatoire***